



Commune de ROUVRES 28260

Séance du 20 mars 2026

Délibération N° 20260320-10

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part au vote
15	15	15
L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire.		

PRÉSENTS :

Mme Nathalie MILWARD, M. Albert ROUILLARD, Mme Catherine PONSARDIN, M. Thierry FERRIÉ, Mme Lucie LEFÈVRE, M. Cyril CHESNEL, Mme Danièle LARGILLIÈRE, M. Aurélien MAUFRAIS, Mme Christiane VINCENT, M. Christophe LEBON, Mme Sylvie PEROT-BIAS, M. Raymond PICHOT, Mme Odile MENNESSON, M. Patrice DEKIEN, Mme Valentine COZON.

Délibération N° 20260320-10 : Détermination du nombre d'adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif global du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER la création de trois postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Nathalie MILWARD**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.